



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pénurie de vaccins contre la grippe

Question écrite n° 35668

Texte de la question

M. François Jolivet alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la pénurie de vaccins contre la grippe. Anticipant une forte demande du fait de l'inquiétude liée à la covid-19, les commandes de vaccins contre la grippe pour la campagne 2020-2021 ont été supérieures de 21 % par rapport à l'année dernière. Cette hausse pressentie de la demande s'est confirmée puisque, au 31 octobre 2020, la couverture en France s'établissait à 34,2 % (+15,2 points par rapport à la campagne 2019-2020) pour l'ensemble des sujets à risque. Cependant, les stocks semblent être insuffisants pour absorber cette recrudescence. Sur l'ensemble du territoire, des pharmacies alertent sur des stocks épuisés et sur les difficultés de leurs renouvellements, malgré la diffusion par l'État de plus de 2 millions de doses complémentaires fin novembre 2020. Des personnes à risque ne peuvent se faire vacciner contre la grippe du fait de ces pénuries, notamment dans les territoires ruraux. Cette situation est alarmante, d'autant plus en pleine pandémie de covid-19. En conséquence, il lui demande de lui présenter les actions prévues par le Gouvernement afin d'endiguer le phénomène et de prévenir sa survenance pour les campagnes à venir.

Texte de la réponse

Le contexte particulier lié à la pandémie de la Covid-19 invite à être particulièrement vigilant sur la vaccination contre la grippe, car elle est un axe majeur de notre stratégie, d'autant plus que les populations à risque de forme sévère sont sensiblement les mêmes pour ces deux affections. La campagne de vaccination contre la grippe a été lancée le 13 octobre 2020, et son démarrage a été beaucoup plus rapide que les années précédentes. Le calendrier de livraison des doses de vaccins précommandées, augmenté de plus de 30% de doses par rapport à l'année précédente, a été resserré, permettant aux officines de ville de bénéficier de la totalité des vaccins commandés. Un suivi territorial des délivrances réalisées par les officines a été mis en place en lien avec l'Ordre national des pharmaciens afin de suivre la situation et améliorer la répartition des livraisons sur le territoire national lorsque cela était nécessaire. Tenant compte de ce contexte exceptionnel, l'Etat s'est doté pour la première fois d'un stock de plus de 2 millions de doses de vaccins antigrippaux. Les premières doses de vaccins disponibles du stock de l'Etat étaient destinées aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ne disposant pas de pharmacie à usage intérieur, ayant des besoins complémentaires pour achever la vaccination de leurs résidents, et pour augmenter la couverture vaccinale des professionnels à leur contact. Par la suite, les professionnels des établissements de santé ont été priorités. Enfin, les livraisons complémentaires en pharmacie d'officine ont permis de renforcer la couverture vaccinale des personnes cibles. L'adoption de tous les gestes barrières et le respect des recommandations sur le port du masque pour prévenir la Covid-19 restent de rigueur pour l'ensemble de la population car ils permettent de prévenir également la propagation du virus de la grippe.

Données clés

Auteur : [M. François Jolivet](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35668

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 29 mars 2021

Question publiée au JO le : [19 janvier 2021](#), page 468

Réponse publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4423